

253 place de la Mairie
76230 Quincampoix
02 32 19 55 55
drfp : n°23760308476

Risques Psycho-Sociaux, état de la Réglementation et des Obligations

1 jour – 7 heures

Objectifs :

- Disposer d'une vision d'ensemble de la réglementation et des obligations en matière de Santé-Sécurité, y compris du RPS
- Comprendre les risques encourus et faire des dispositions juridiques un outil d'amélioration
- Comprendre les évolutions possible en la matière
- Décliner un plan d'actions

Public visé – Pré requis :

- Pas de pré requis
- Toute personne ayant en charge la gestion des risques liés à la sécurité et à la santé du personnel

Type d'action :

- Acquisition et perfectionnement des compétences

+ Pédagogie :

- Nombreuses mises en situations par un formateur doté d'une importante expérience opérationnelle; disposant d'une bonne connaissance de la prestation des services y compris sanitaire
- Vidéo projection, paper board, supports pédagogiques sous forme de clé USB
- A l'issue de la formation, chacun des participants disposera d'outils permettant la prise en compte et la gestion effective des RPS

● Introduction

- ✓ Contexte
- ✓ Définition du RPS
- ✓ Principe général de prévention

● Obligations en matière de Santé-Sécurité

- ✓ Le CHSCT / Les délégués du personnel
- ✓ Règlement intérieur
- ✓ Consultations sociales
- ✓ Négociations obligatoires
- ✓ Document Unique
- ✓ Obligation d'information
- ✓ Obligation de formation à la sécurité
- ✓ Gestion de la pénibilité
- ✓ Compte personnel de Prévention de la pénibilité
- ✓ Le burn-out reconnu maladie professionnelle
- ✓ Désignation d'un Assistant de Prévention

● Enjeux juridiques - particularités du risque Santé Sécurité

- ✓ Pour l'employeur
- ✓ Pour le médecin du travail
- ✓ Pour le salarié
- ✓ Les acteurs de la santé

● Evolution des RPS

- ✓ Vers plus de judiciarisation
- ✓ Orientations prévues
- ✓ Intérêt d'une harmonisation du mille feuilles des plans d'action

● Plan d'actions

- ✓ Construction
- ✓ Gestion

Bulletin d'inscription : à retourner à ora@ora.fr

Mme / M Société

Adresse.....

Téléphone Email

Une convention de formation est adressée à réception du bulletin d'inscription